



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 11 février 2022

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et
des sports

La ministre déléguée auprès du ministre de
l'intérieur, chargée de la citoyenneté

à

(pour attribution)

Mesdames et messieurs les préfets

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

(pour information)

Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire

Monsieur le directeur général de la police nationale

Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

Objet : édition 2021-2022 du concours Clemenceau

PJ : règlement du concours

Afin de renforcer le dialogue entre les jeunes et les forces de sécurité de l'Etat qui œuvrent chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'intérieur organisent à l'occasion de l'année scolaire 2021-2022 la troisième édition nationale du concours Clemenceau.

Cette action éducative répond à l'engagement du Président de la République de replacer la République au centre de la Nation et à la volonté de resserrer le lien de confiance entre la population et les services de sécurité.

Ce concours vise à mieux faire connaître le rôle et les missions des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité et à la protection de la population, en particulier dans les secteurs qui cristallisent des difficultés liées à la sécurité ou à des problèmes sociaux. Cette opération contribue ainsi à lutter contre les représentations stéréotypées et œuvre en faveur de l'école de confiance et du respect d'autrui.

Le concours Clemenceau est ouvert aux élèves de 4^e et de 3^e de tous les collèges publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...). Une attention particulière sera apportée à la participation des collèges situés dans les quartiers de reconquête républicaine d'une part, aux établissements dotés de classes de cadets de la sécurité civile d'autre part.

Le concours Clemenceau comporte deux phases distinctes et cumulatives, sous réserve de faisabilité en raison des contraintes sanitaires :

- L'organisation d'un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites au sein des services de la police et unités de la gendarmerie, organisées par le ministère de l'intérieur avec l'aide des référents police / gendarmerie des établissements, pour une découverte des missions et des métiers (si les circonstances sanitaires l'exigent, ce temps de rencontre pourra être reporté ou annulé) ;
- La réalisation d'un travail collectif en classe sur le thème des « **relations de confiance entre les jeunes et les forces de sécurité intérieure** » abordé sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées par les jeunes et les forces de l'ordre.


Outre la possibilité de découvrir des métiers, voire de faire naître des vocations, le concours Clemenceau participe à la construction d'une culture civique chez les jeunes par l'acquisition des valeurs citoyennes (connaissance et appropriation des valeurs de la République, respect des règles, d'autrui, de ses droits et de ses biens). Il vous revient d'organiser ensemble cette opération, dans ses différentes phases :

- Déclinaison du règlement national au niveau académique ;
- transmission des candidatures par le DASEN sous couvert du recteur de l'académie au service du ministère de l'intérieur chargé de l'organisation des ateliers à l'adresse lab-psq@interieur.gouv.fr avec en copie clemenceau.dgesco@education.gouv.fr ;
- Organisation d'une sélection académique à laquelle participe le référent académique « mémoire et citoyenneté » (le jury départemental est supprimé);
- Organisation d'une cérémonie locale selon les modalités définies par les partenaires.

Le meilleur travail de chaque académie devra être transmis à un jury national pour l'établissement du palmarès de l'édition 2021 / 2022. Une cérémonie de remise des prix organisée à Paris à la fin de l'année scolaire et dont les modalités seront précisées ultérieurement, récompensera les projets les plus marquants.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement commun pour assurer la pleine réussite du concours Clemenceau, qui participe pleinement à l'acquisition par les élèves des valeurs de la République.

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports



Jean-Michel BLANQUER

La ministre déléguée auprès du ministre de
l'intérieur, chargée de la citoyenneté



Marlène SCHIAPPA